



COMMUNE DE SAINT CHAPTES

DÉCISION DU MAIRE
N° 11 /2024

OBJET :

M57 – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de la commune de SAINT-CHAPTES ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-10-6 ;

VU la délibération n° 12 du conseil municipal en date du 11 mai 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement);

VU la délibération n°19 du conseil municipal en date du 29 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de permettre le paiement d'une facture de remplacement de caisses siphoides Place de l'Eglise, objet d'une refacturation à Nîmes Métropole dans le cadre de sa compétence EU, opération sous mandat aux comptes 485, non prévus au budget,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le transfert suivant (virement de crédits) :

Dépenses d'investissement	C/231 - 10 000 €	C/45812	+ 10 000 €
---------------------------	------------------	---------	------------

Article 2 : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ce virement de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : La secrétaire de mairie et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité et à Madame la responsable du service de gestion comptable de Nîmes.

Fait à Saint-Chaptes, le 12 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20240412-DEC11-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 12/04/2024



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER